

2013



RAPPORT ANNUEL

DÉCHETS

Le mot du Président



Le contexte économique global très tendu de l'année 2013 a entraîné inévitablement des conséquences défavorables pour le SYDED (baisse des prix de reprise des matériaux, hausse des coûts des énergies et des transports). Malgré cela, les diverses missions proposées aux collectivités adhérentes ont pu être poursuivies et même enrichies.

Ainsi, dans le domaine du **Traitement des Déchets**, l'engagement en faveur de la valorisation et la réduction n'a pas été relâché, bien au contraire. Grâce notamment à l'élargissement des consignes de tri des emballages en plastique, les quantités recyclées ont encore augmenté, ce qui a conduit les élus à opter pour la poursuite de cette expérimentation en la généralisant à l'ensemble du territoire en 2014.

De même, les actions de réduction des déchets ont été renforcées par le développement notable du compostage collectif dans les écoles, les collèges, les EHPAD, etc.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la construction et la mise en service de deux nouveaux réseaux de chaleur à Thégra et Cahors, ce dernier étant le plus important réalisé à ce jour par le SYDED. Comme prévu, des études pour l'opération de densification des réseaux existants ont été lancées, en complément de celles consacrées aux futurs projets.

Cette année, le poids de l'activité **Eau Potable** s'est sensiblement amplifié. Outre l'augmentation significative des missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, cette évolution s'explique par la prise en charge de l'assistance aux collectivités pour la gestion des services publics.

En parallèle, les travaux pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable se sont poursuivis pour une finalisation prévue à l'automne 2014.

En matière d'**Assainissement** aussi, l'éventail des missions s'est élargi par le démarrage progressif de l'assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif, permettant de prendre le relais de l'appui apporté jusqu'alors par les services de l'état.

Le travail mené pour l'harmonisation de la gestion des services publics d'assainissement non collectifs s'est concrétisé par l'adoption d'un règlement départemental des SPANC.

Quant à l'activité **Eaux Naturelles**, sur le volet de la connaissance, les pratiques de prélèvement ont été consolidées dans une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau, alors qu'en termes d'assistance à la gestion des eaux de baignade, de nouveaux outils informatiques, créés en interne, contribuent désormais à une meilleure information du public et des responsables des sites de baignade.

Par ailleurs, pour ce qui concerne ces dernières activités, Eau Potable, Assainissement et Eaux Naturelles, je tiens à noter la signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau et le Conseil général, pour une durée de 6 ans (2013-2018), acte qui formalise notre volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble de ces réalisations démontre une fois de plus la pertinence d'une organisation à l'échelle départementale sur un territoire à prédominance rurale. Il est le résultat de l'implication des élus et du personnel qui, engagés dans une démarche d'amélioration continue, s'efforcent d'offrir un service public de qualité au meilleur prix.

Bernard CHOLET

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

DÉCHETS

Vue d'ensemble.....	12
Bilan quantitatif global	12
Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED.....	13
Actions pour la réduction des déchets.....	14
Mode de financement de la gestion des déchets	15
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	16
Mode de collecte.....	16
Démarche d'amélioration des collectes sélectives	16
Mode de traitement.....	17
Quantités apportées (Lot + hors département).....	18
Quantités recyclées (collectivités SYDED).....	19
Évolution des résultats (collectivités SYDED)	20
Bilan environnemental du recyclage.....	21
Projets.....	22
Bilan financier	22
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	23
Déchetteries.....	23
Compostage des végétaux	25
Valorisation du bois non traité	25
Localisation des équipements	
Projets.....	26
Bilan financier	26
Traitement des déchets non valorisables	27
Mode de collecte.....	27
Quantités traitées.....	27
Mode de traitement.....	27
évolution des quantités.....	29
Projets.....	29
Bilan financier	30

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	32
Pour les scolaires	32
Pour les élus locaux.....	32
Pour le grand public.....	33
Prévention des risques.....	34
Santé – sécurité : la prévention	34
Environnement : la maîtrise des impacts.....	34

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Production de l'eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
12 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	13 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	139 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron	11 réseaux 821 abonnées	3 stations de pompage 118 missions de suivi	Adhérents : 17 "ANC", 122 "AC", 89 "Boues"	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

179 760 habitants (pop. municipale INSEE 2013).
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

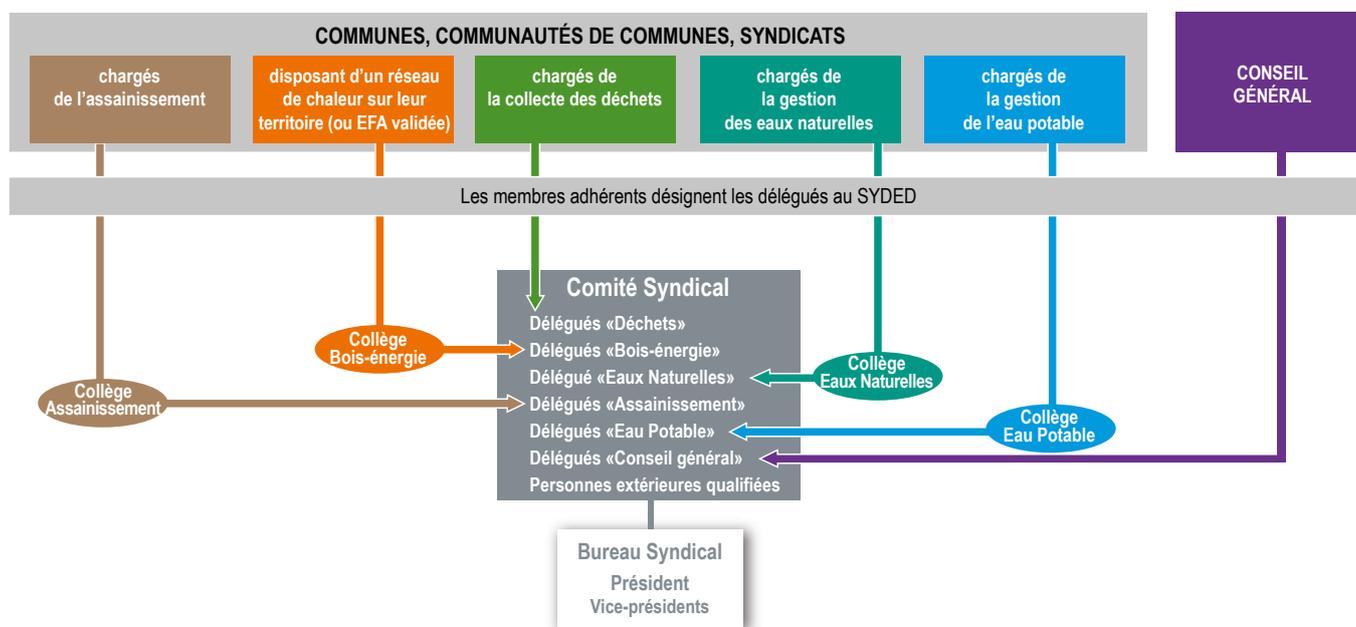
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2013 : 272 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
659 habitants



DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

49 agents :

administratif, ressources humaines,
communication, qualité / sécurité / environnement,
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

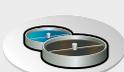
221 agents :

EAUX
NATURELLES



3 agents

ASSAINISSEMENT



12 agents

EAU
POTABLE



8 agents

RÉSEAUX
DE CHALEUR



5 agents

ENTRETIEN
MAINTENANCE



7 agents

CENTRES DE TRI



134 agents

VERRE



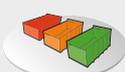
6 agents

AMÉLIO. COLLECTE
& PRÉVENTION



5 agents

DÉCHETTERIES



32 agents

VALORISATION
BOIS & VÉGÉTAUX



4 agents

NON
VALORISABLES



5 agents

Sur les 221 agents des services opérationnels,
186 sont affectés à la compétence "Déchets".

MOYENS MATÉRIELS



■ ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 21 ISDI (gravats),
- 11 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

■ ÉQUIPEMENTS MOBILES

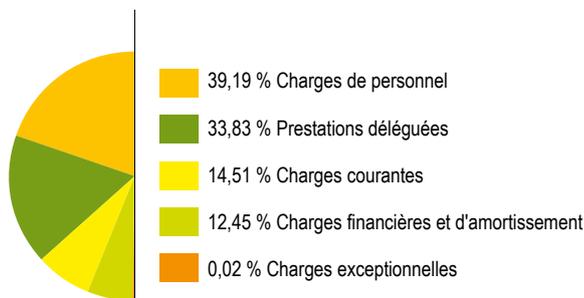
- 18 camions polybennes,
- 7 remorques PL,
- 30 engins de manutention (télescopiques, tractopelles, pelles...),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 41 véhicules légers,
- 300 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

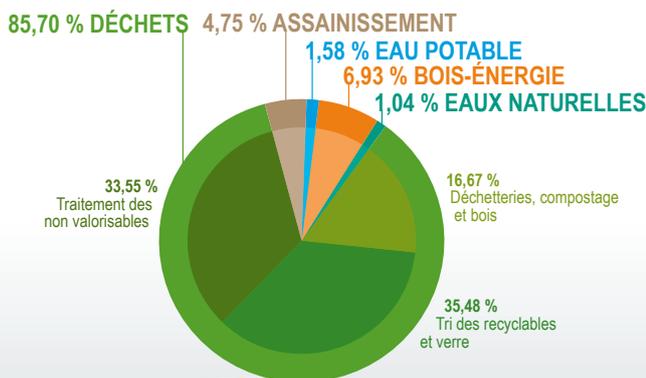
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 22 748 914 €

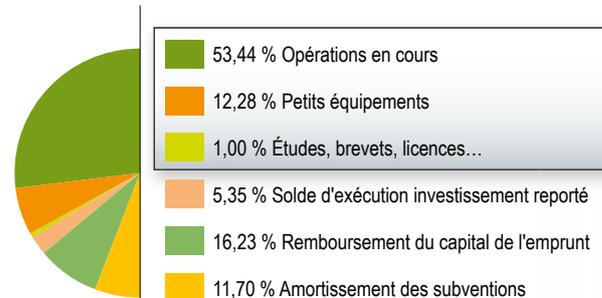


Répartition des dépenses par budget et par activité :

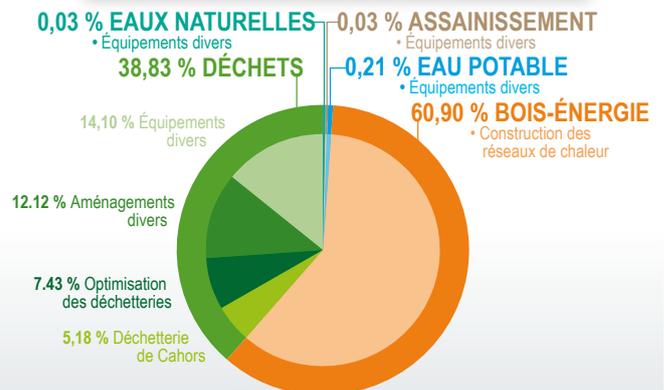


INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 6 620 886 €



Répartition des dépenses réelles : 4 417 346 €



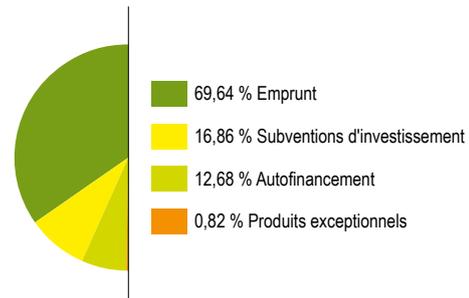
RECETTES : 25 431 234 €



Excédent 2013 : 2 682 320 €

dont 561 634 € d'excédent réel 2013
 et 2 120 686 € d'excédent reporté 2012, soit : 1 778 890 € Budget Déchets,
 181 276 € Budget Eau Potable,
 46 590 € Budget Eaux Naturelles,
 70 646 € Budget Assainissement,
 43 284 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT* : 4 417 346 €



* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (12,5 millions d'euros) est de 19 ans (2032).
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,35 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2013 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 125 569 tonnes de déchets, dont :

■ 31 803 tonnes de recyclables ■ 41 932 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ■ 51 834 tonnes d'apports en déchetteries

L'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, concernant 80 % de la population lotoise (secteurs de Catus et Saint-Jean-Lagineste) et menée en partenariat avec Eco-Emballages, s'est poursuivie.

Les opérations de compostage collectif ont encore été renforcées, avec 13 établissements supplémentaires qui bénéficient de l'accompagnement du SYDED (principalement des collèges et des écoles).

Un nouveau logo a fait son apparition, il rassemble tous les acteurs du département qui s'engagent en faveur de la réduction des déchets.



Le SYDED a poursuivi le programme de **réhabilitation et d'optimisation des déchetteries**. Par ailleurs, il a confirmé son engagement en faveur des orientations définies par le Grenelle de l'environnement par la contractualisation avec deux éco-organismes : ECODDS (déchets diffus spécifiques) et ECO-MOBILIER (meubles).

BOIS-ÉNERGIE



Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **11 réseaux**, avec 821 bâtiments raccordés au total. Leur exploitation représente **1 135 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur

La 2^{ème} phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est quasiment achevée. Les réseaux de chaleur de Cahors et Thégra ont été mis en service en octobre 2013. Les travaux du réseau de chaleur de Lacapelle-Marival ont débuté en septembre 2013 pour une mise en service en octobre 2014.

EAU POTABLE

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 391 788 m³ d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** s'est poursuivie en 2013. Des études ont été affinées pour la réalimentation de la commune de Caillac, la sécurisation du secteur de Martel et l'interconnexion des communes de Bétaille et Vayrac.

Assistance technique

Près de 118 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées auprès des collectivités membres.

Depuis juillet 2013, le SYDED propose ses services pour l'**assistance à la gestion des services publics**. 33 collectivités ont adhéré à cette option en 2013. Le SYDED a également assisté deux collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.



ASSAINISSEMENT

Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

279 interventions ont été réalisées sur 186 stations d'épuration du département.

34 opérations dans le cadre de l'**assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** sont suivies par les agents du SATESE au 31 décembre 2013.

Démarrage progressif d'une mission d'**assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif (ATGSPAC)**, permettant de prendre le relais de l'appui jusqu'alors apporté par les services de l'État.

Traitement des boues de stations d'épuration

13 275 tonnes de boues ont été traitées en 2013, principalement en compostage et épandage, pour 56 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

Aboutissement de la démarche d'harmonisation des pratiques entre SPANC, concrétisée par un modèle de règlement de service à usage départemental.



EAUX NATURELLES



Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

Connaissance des eaux naturelles

Extension du réseau territorial de mesure de la qualité des eaux du SAGE Célé avec la création d'un suivi sur les eaux souterraines.

Arrêt du réseau de suivi du Plan d'Action Territorial du bassin viticole, en raison de la clôture de la première phase de ce programme d'actions concertées.

Consolidation des pratiques de prélèvement d'eaux naturelles, dans le cadre d'une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau.

Assistance à la gestion des eaux de baignade

Développement du modèle de prévision de la qualité des eaux sur la rivière Lot et les plans d'eau.

Création d'un nouveau site internet grand public pour le dispositif Inf'eau loisirs (infeauloisirs.fr).

Amélioration de la diffusion quotidienne des informations aux responsables de baignades grâce aux fonctionnalités du nouvel extranet.

Mise en place d'un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique du Lot ayant conduit à la mise en ligne d'informations détaillées pour chaque site de baignade recensé (www.tourisme-lot.com).

Activités "**DÉCHETS**"

VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996. Précurseur dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans le Lot, le SYDED regroupe aujourd'hui 12 collectivités adhérentes et assure la compétence de valorisation et de traitement des déchets.

La collecte des déchets est quant à elle gérée par les collectivités locales (syndicats, regroupements de communes...).

BILAN QUANTITATIF GLOBAL

Quantité totale traitée : 125 569 tonnes (119 417 t en 2012)

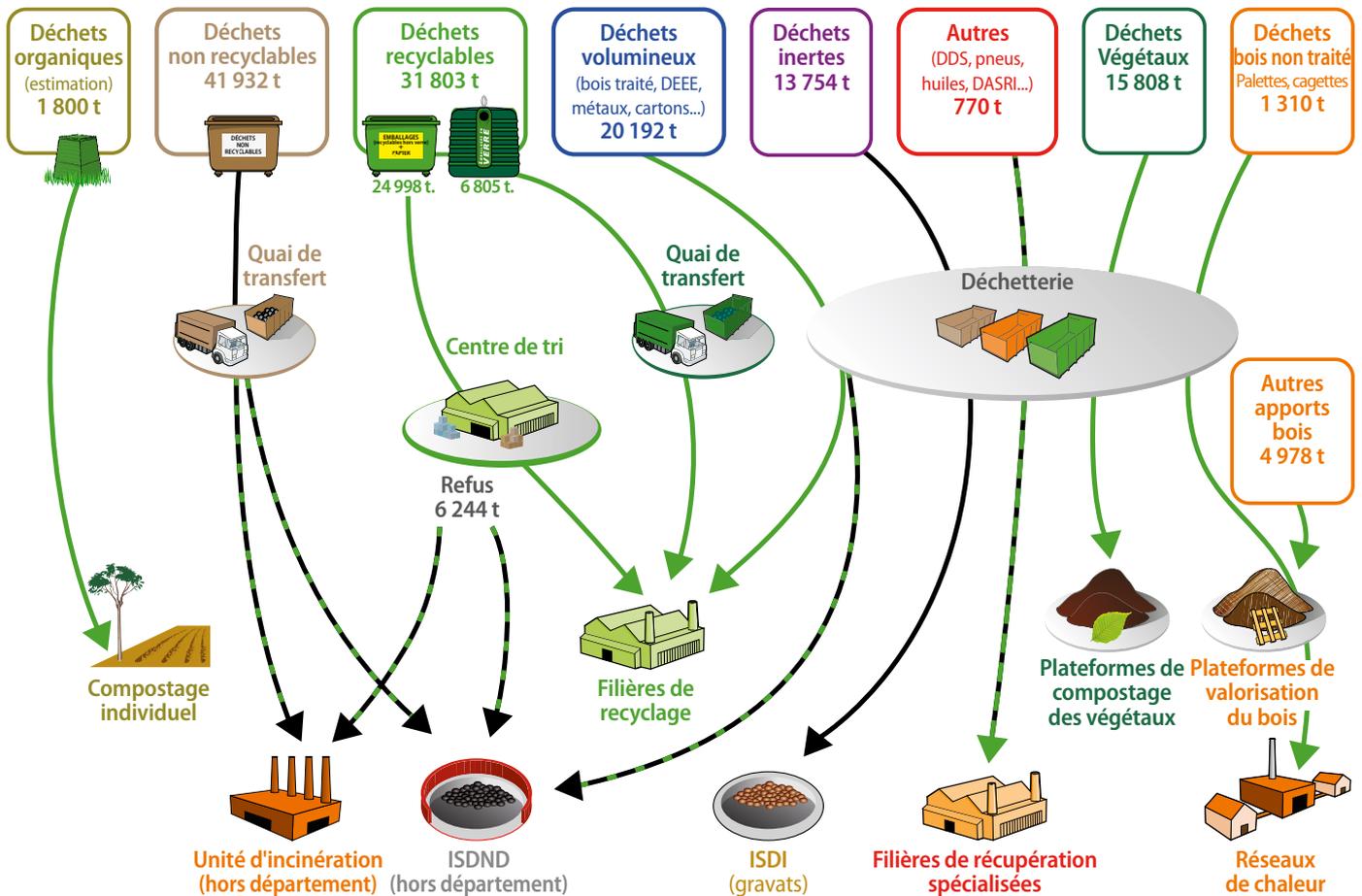
- 116 059 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (111 617 t en 2012),
- 9 510 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (7 800 t en 2012).

LE SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

Le synoptique des flux des déchets présenté ci-dessous donne une vue globale sur les quantités collectées, traitées et valorisées par le SYDED, ainsi que les différentes filières de destination des produits.

DDS, DASRI, ISDND, ISDI : voir lexique en dernière page

— Valorisation
 — Valorisation partielle
 — Pas de valorisation



LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION : 54 %

Valorisation matière : 40 %

Recyclage, filières de récupération, compostage...

Valorisation énergétique : 14 %

Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

Non valorisés : 46 %

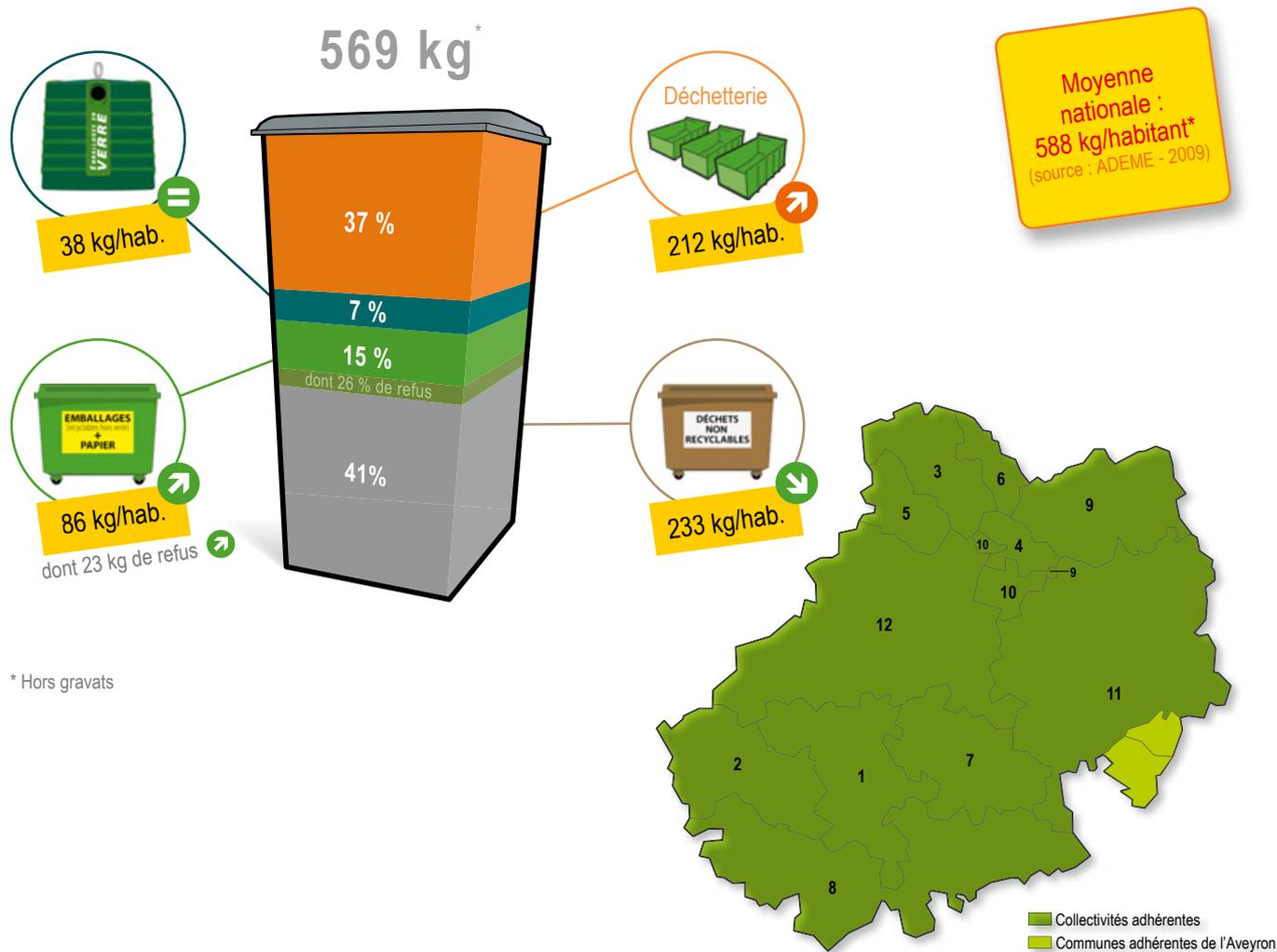
Déchets enfouis non valorisés, mâchefers d'incinération.



BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

■ LA "POUBELLE LOTOISE" (KG/HAB.)

La moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à **569 kg** par habitant* (548 kg en 2012). La forte augmentation des apports en déchetterie (+ 22 kg/hab.) masque **une baisse de 3 kg par habitant** des ordures ménagères résiduelles (OMR).



■ LES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Collectivités membres lotoises	Population municipale 2013	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables apportés	
1 C.A. du Grand Cahors	39 177 hab.	9 924 t	253,3 kg/hab.	3 759 t	91,3 kg/hab.
2 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 552 hab.	3 445 t	236,7 kg/hab.	1 312 t	90,2 kg/hab.
3 C.C. du Pays de Martel	6 101 hab.	1 349 t	221,0 kg/hab.	568 t	93,0 kg/hab.
4 C.C. du Pays de Padirac	2 341 hab.	443 t	189,3 kg/hab.	195 t	83,1 kg/hab.
5 C.C. du Pays de Souillac	7 501 hab.	2 120 t	282,6 kg/hab.	557 t	74,3 kg/hab.
6 C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 900 hab.	1 105 t	225,6 kg/hab.	367 t	75,0 kg/hab.
7 C.C. Lot-Célé	4 244 hab.	1 023 t	241,1 kg/hab.	389 t	91,8 kg/hab.
8 SICTOM des Marches du Sud Quercy	15 951 hab.	3 418 t	219,2 kg/hab.	1 522 t	97,6 kg/hab.
9 SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	17 478 hab.	3 508 t	200,7 kg/hab.	1 308 t	74,8 kg/hab.
10 SM Bio-Alvignac-Gramat DM	4 580 hab.	1 292 t	282,2 kg/hab.	438 t	95,7 kg/hab.
11 SMIRTOM de la Région de Figeac	41 159 hab.	9 072 t	220,4 kg/hab.	3 180 t	77,3 kg/hab.
12 SYMICTOM du Pays de Gourdon	22 136 hab.	5 227 t	236,1 kg/hab.	2 073 t	93,7 kg/hab.
TOTAUX :	179 760 hab.	41 932 t	233,3 kg/hab.	15 488 t	86,2 kg/hab.

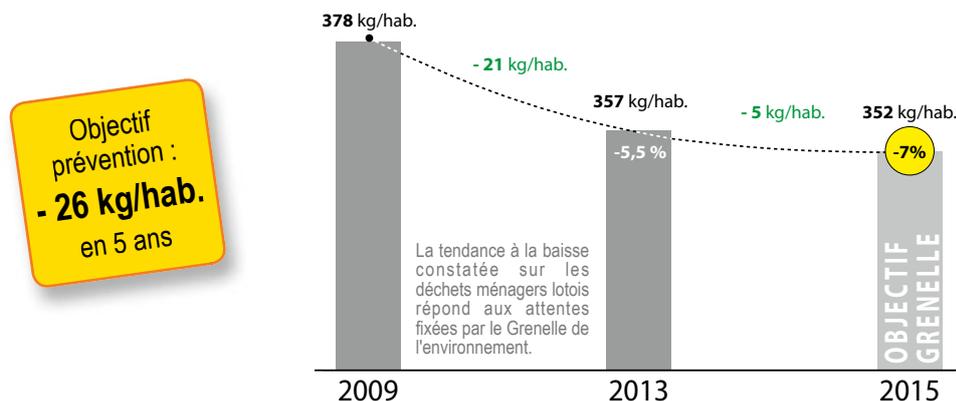
ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Bien avant les recommandations du Grenelle de l'environnement, le SYDED a su encourager la réduction des déchets à la source en offrant aux particuliers des autocollants "stop-pub" et des sacs cabas réutilisables et surtout, en proposant des kits de compostage domestique.

Les objectifs de « Prévention » instaurés par le Grenelle en 2009 (réduction de 7 % des ordures ménagères en 5 ans) ont été l'occasion pour le SYDED de reconduire et d'élargir ses moyens d'action. C'est dans cette perspective qu'un accord a été signé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets d'une durée de 5 ans.

■ LES RÉSULTATS

La réduction se poursuit plus modérément que les années précédentes. Ainsi, avec une baisse de 1 kg/hab., un effort de réduction de 5 kg/hab. d'ici 2015 reste encore à accomplir pour atteindre les objectifs du Programme Local de Prévention (PLP).



■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

900 composteurs distribués en 2012. Depuis plus de 10 ans, 16 100 foyers ont été équipés (soit 19 % des foyers lotois).

Prix d'acquisition : 20 € TTC

STOP-PUB

21,1 % des boîtes aux lettres sont équipées de Stop-pub.

① Les autocollants "stop-pub" du SYDED sont gratuits. Ils sont mis à la disposition des usagers sur les 29 déchetteries du Lot.



COMPOSTAGE COLLECTIF

(opération initiée en 2012)

En 2 ans, 37 structures se sont engagées dans une action de compostage avec le SYDED (campings, restaurants, établissements scolaires ou de soins, résidences collectives, jardins partagés...).

Environ 2 tonnes de déchets fermentescibles économisées par projet et par an.

Prix d'acquisition : 100 € TTC (comportant un accompagnement personnalisé).

SENSIBILISATION

Les actions de communication lors de manifestations sur le département ont été renforcées et agrémentées de nouvelles opérations :

- Semaine du Développement Durable,
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets avec la création d'une toute nouvelle animation scolaire sur le thème du compostage dont ont pu bénéficier 3 écoles et 1 centre de loisirs sur Cahors, et à laquelle était associé un goûter « zéro déchet »,
- distribution de gourdes aux enfants participant aux stages d'été "Rugby vacances" de Souillac.

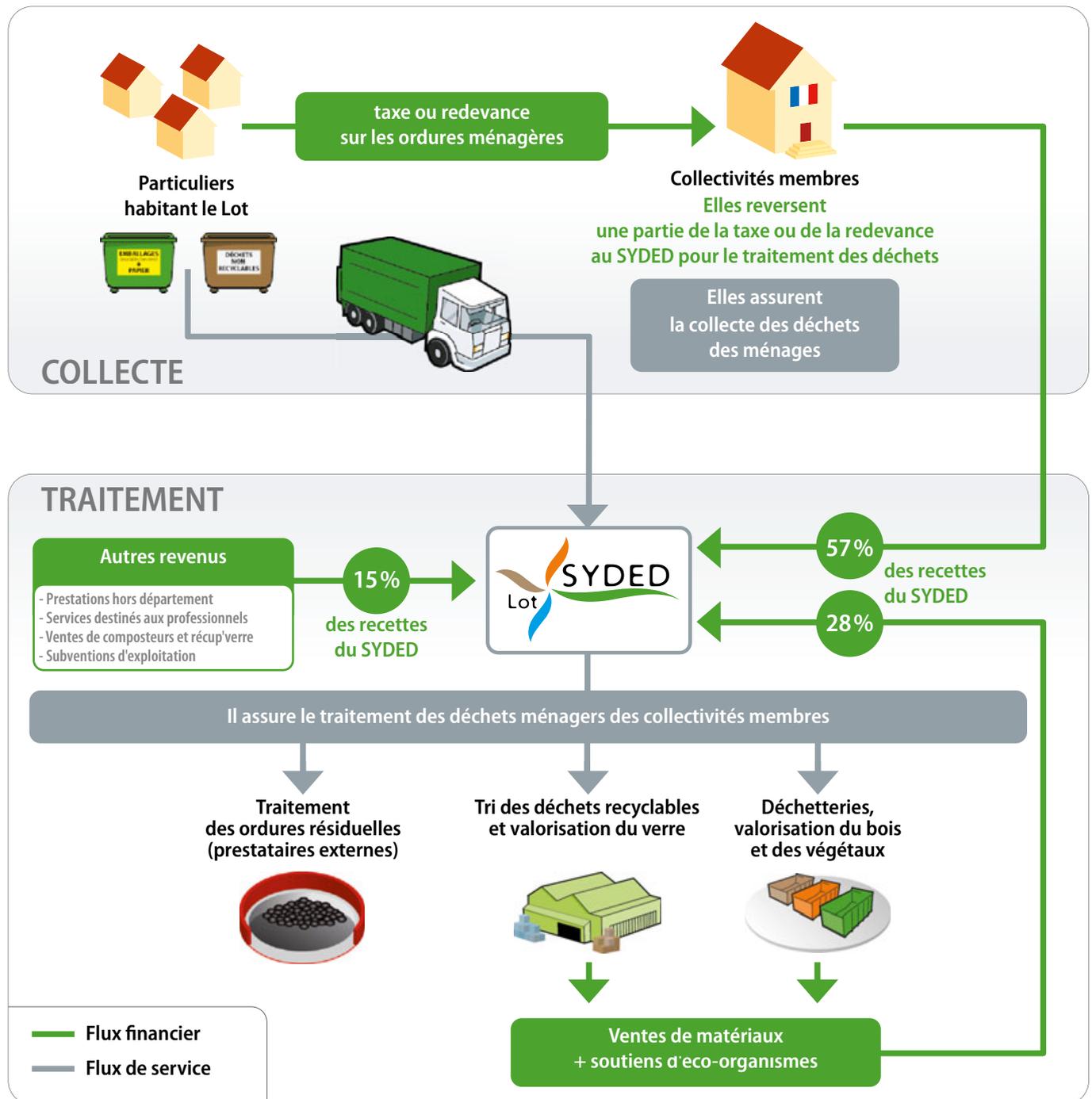


Quelles sont les pratiques et les connaissances des Lotois en matière de réduction des déchets ?

- Une enquête téléphonique menée auprès de 400 familles lotoises, avec l'aide d'étudiants du Lycée Clément Marot a mis en évidence que le compostage est une pratique bien ancrée dans le département puisque plus de 50 % des foyers contactés déclarent s'y consacrer. La marge de manœuvre consiste aujourd'hui à promouvoir le compostage collectif, notamment en pieds d'immeubles ou dans les quartiers ne disposant pas de jardins individuels.
- Par ailleurs, les habitants semblent prêts à modifier leurs comportements pour réduire leurs déchets, notamment en agissant sur le gaspillage alimentaire.
- Enfin, les possibilités d'évacuation des déchets dangereux (produits de bricolage, piles, déchets électriques...) semblent bien connues (déchetteries ou récupération en magasin).

MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie. Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".

Délibération du 20/12/2012
Réf 2012-CS5-142

TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

MODE DE COLLECTE

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre)

Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (individuels ou collectifs de couleur verte), dans des conteneurs enterrés, des sacs transparents ou des caissettes.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



Emballages en verre en apport volontaire

Ces emballages sont déposés dans les 1 246 récup'verre répartis sur le département, cela représente environ 1 récup'verre pour 144 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour accomplir cette démarche de terrain.

■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

Poursuite de l'optimisation de l'organisation des collectes entamée en 2007 :

11 collectivités bénéficient d'un accompagnement du SYDED (88 % de la population) :

- rationalisation des tournées → 76 tournées recyclables analysées,
- amélioration des emplacements → près de 8 000 emplacements recensés,
- analyse de l'état du parc et de sa signalétique → plus de 26 000 bacs répertoriés,
- renforcement de la qualité du service → sensibilisation des agents, renforcement des consignes de collecte, mise en place de panneaux...



Amélioration de la sensibilisation des habitants, communication de proximité

Près de 2 380 foyers rencontrés et une trentaine de nouveaux professionnels, soit plus de 22 000 usagers sensibilisés depuis 2007.

Les consignes de tri délivrées aux usagers sont complétées par des messages sur la réduction des déchets (compostage, réemploi, utilisation de produits durables...).



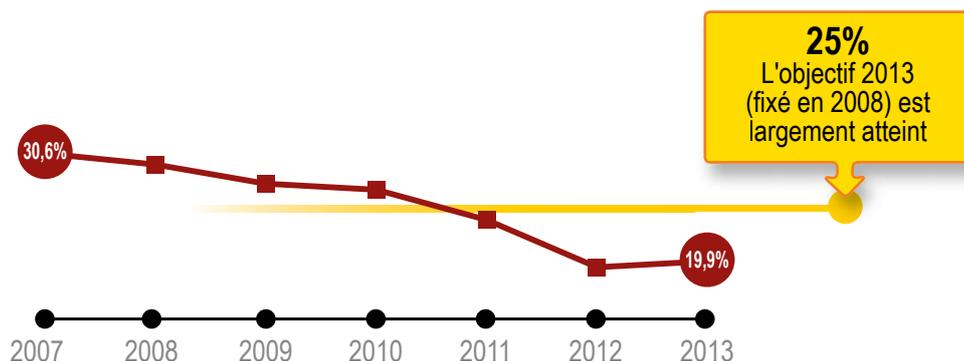
Amélioration du tri auprès d'établissements partenaires

L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs, salles de restauration...).

- Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre des activités administratives, professionnelles, de restauration...
- Variété des interventions : centres hospitaliers, ESAT, EHPAD, collèges, Maison du Département, campings, IUT, offices du tourisme, service de restauration de la DDT...
- Une quarantaine de démarches ont été menées, soit 3 fois plus qu'en 2011.

■ LES RÉSULTATS

Le **taux de refus entrant** (avant traitement en centre de tri) reste relativement stable (inférieur à 20 %). Les efforts consentis par les collectivités de collecte accompagnées des conseils du SYDED ont ainsi porté leurs fruits. Le travail des années à venir devrait se concentrer sur la poursuite de ces bons résultats.



Les performances de tri estimées à partir des caractérisations réalisées montrent des résultats dépassant les 61 kg d'emballages triés (hors verre) par habitant en moyenne sur le département, soit 1 kg/hab. de plus qu'en 2012.

L'expérimentation du tri de tous les emballages plastiques menée depuis mars 2012 avec Eco-Emballages contribue à la valorisation de quantités importantes de déchets recyclables.

MODE DE TRAITEMENT

■ LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les **3 centres de tri** du SYDED.

Le **tri par matériaux** est affiné selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. Dix catégories de matériaux sont ensuite conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

Le **refus**, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles.

■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés dans les récup'verre répartis sur le département sont acheminés vers les 3 quais de transfert du verre.

■ LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières récupérées sur le territoire du SYDED sont ensuite dirigées vers diverses unités de recyclage, en France ou en Europe.



QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)



Papiers et emballages (hors verre) : 24 998 tonnes (22 848 tonnes en 2012)

- 15 488 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED,
- 9 510 tonnes proviennent de collectivités hors département (SYDOM 12, SYTTOM 19 et Fumel 47).

Les déchets apportés par les collectivités membres du SYDED représentent 62 % des déchets valorisables réceptionnés.

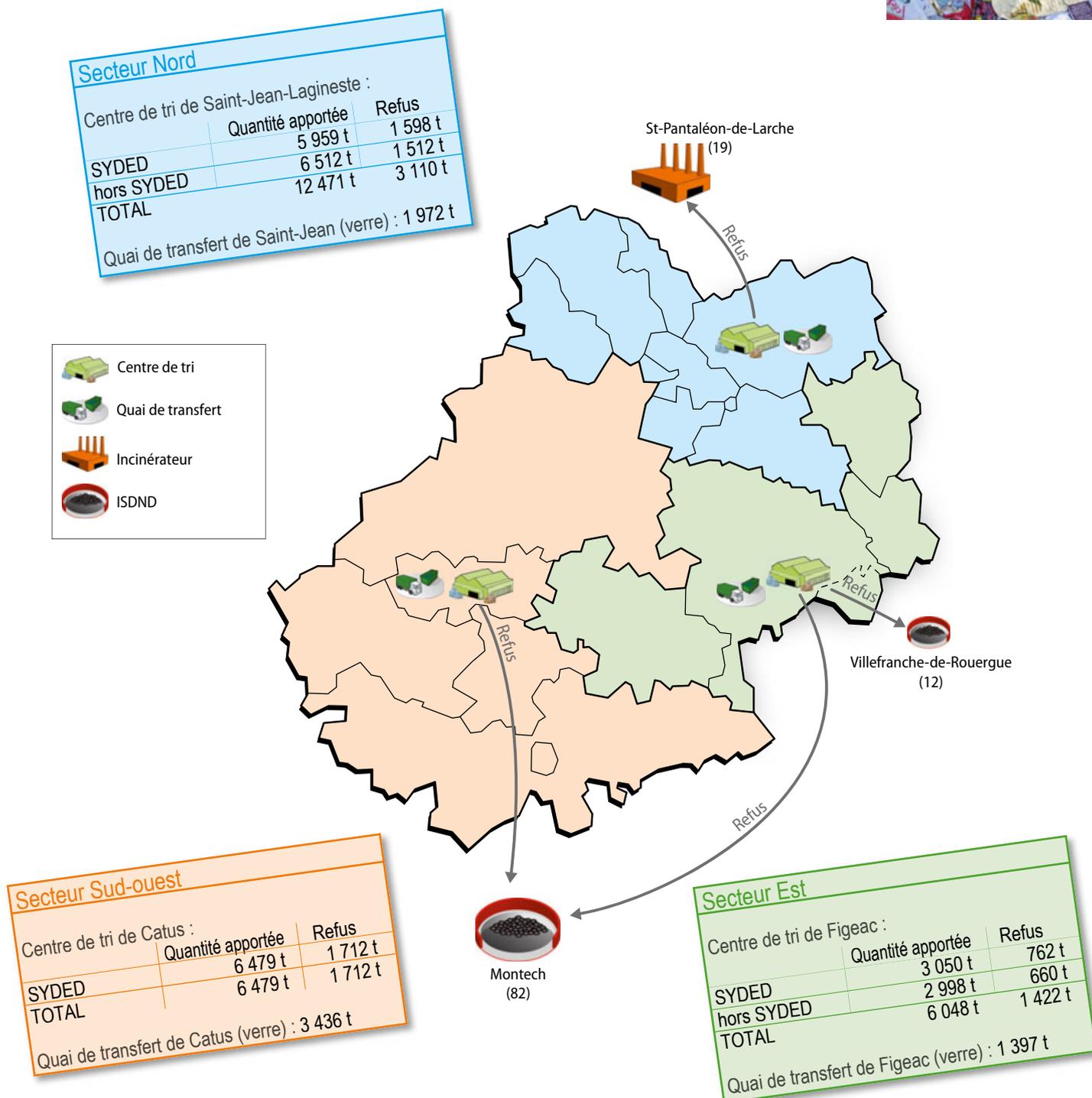


Emballages en verre : 6 805 tonnes (6 747 tonnes en 2012)

LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)

 **Papiers et emballages (hors verre) : 11 620 tonnes, soit ≈ 65 kg/hab./an**
Refus : 4 073 tonnes, soit 26 % des quantités traitées.

 **Emballages en verre : 6 805 tonnes, soit ≈ 38 kg/hab./an**

Déchets recyclés
Moyenne Iotoise : **103 kg/habitant**
Moyenne nationale : 64,5 Kg/habitant*
(ADEME-SINOE, 2009)

* Moyenne des collectes sélectives (75 kg/hab.) diminuée du taux de refus national (23%) pour la part "papiers et emballages hors verre".

■ LA RÉPARTITION PAR MATÉRIAU



La quantité globale de déchets recyclés reste stable par rapport à l'année précédente, mais les proportions ont légèrement évolué. Les usagers ont recyclé moins de papier (- 3 %), mais plus d'emballages en cartons (+ 3 %) et en plastiques (+ 4,5 %). Les résultats 2013 sont encourageants quant à l'implication des usagers dans l'objectif de valorisation maximale des déchets.



"LA CATÉGORIE PLASTIQUES"

L'expérimentation du tri et du recyclage de **tous les emballages plastiques** en partenariat avec Eco-Emballages s'est poursuivie sur un échantillon de 80 % de la population (secteurs Nord et Sud – ouest).

Depuis le début de l'expérimentation, **590 tonnes de déchets supplémentaires** (barquettes de jambon, pots de yaourt...) présents auparavant dans les ordures ménagères résiduelles ou dans les refus de tri ont été valorisées.

En parallèle, la simplification de la consigne de tri pour les usagers a permis l'augmentation des quantités valorisées des autres plastiques déjà présents dans les consignes de tri, notamment les bouteilles et flacons.

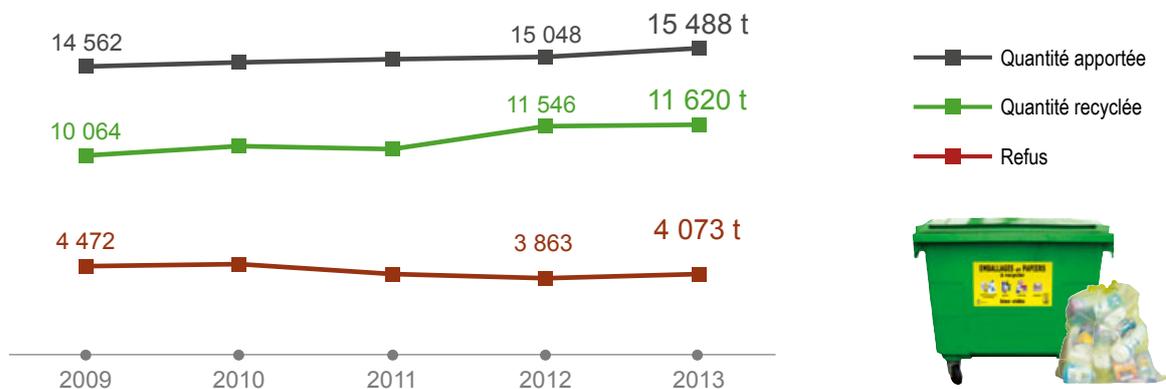


ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

■ LES PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE)

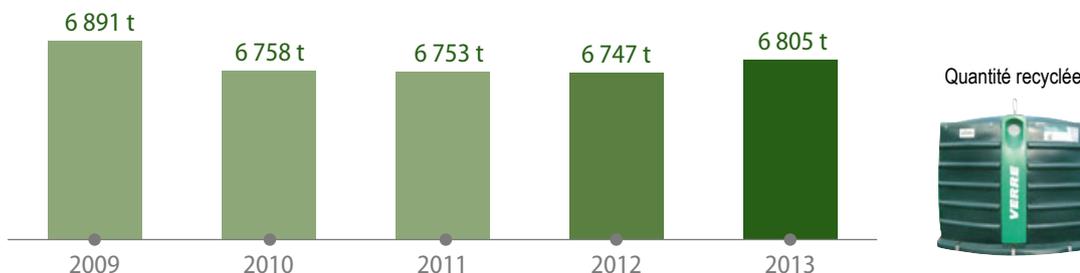
L'amélioration du tri perdure avec une baisse constatée des erreurs de tri et la poursuite de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri sur les emballages plastiques. Cependant, l'augmentation des tonnages de refus se justifie par un captage supplémentaire de « petits refus » sur le centre de tri de Figeac suite à une modification du process réalisée pour améliorer les conditions de travail des agents.

L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le stock de fin d'année (350 tonnes) lié aux fermetures de trois centres de tri pour maintenance annuelle.



■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les apports en verre sont en légère augmentation. Avec une **moyenne de près de 38 kg par habitant**, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri.



Moyenne lotoise : 38 kg/habitant
 Moyenne nationale : 29 Kg/habitant*
 (*ADEME 2009)



BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 31 176 tonnes de matières premières économisées
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 164 millions de litres d'eau économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 7 794 tonnes de CO₂ évitées
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ 127 151 MWh économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

■ L'IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du territoire du SYDED (moyenne) :



PROJETS

Expérimentation sur le tri des plastiques

Au vu des résultats satisfaisants de l'expérimentation, le SYDED a fait le choix d'étendre celle-ci à l'ensemble de son territoire dès 2014.

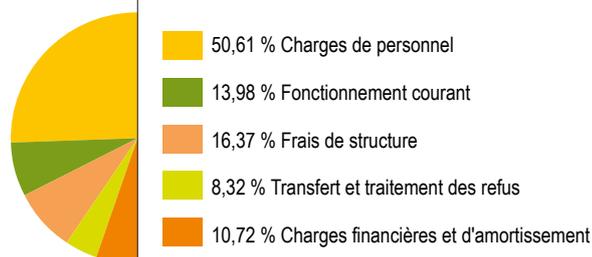
Tri des petits emballages métalliques

Sur la zone du département desservie par le centre de tri de Catus, l'expérimentation du tri mécanique des « petits métaux » perdurera en 2014 (capsules, couvercles, feuilles d'aluminium froissées). Cette expérimentation permet d'augmenter de près de 5 % les quantités d'acier et de doubler les quantités d'aluminium récupérées sur le centre de tri de Catus.

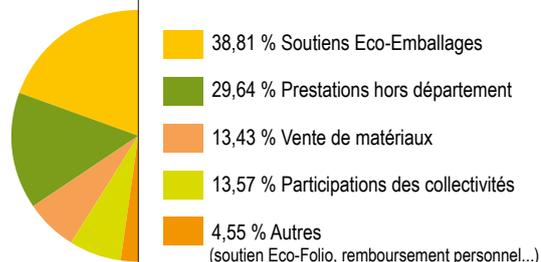


BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 7 450 704 €



RECETTES : 7 826 760 €



Tarifcation différenciée appliquée aux collectivités membres :

Délibération du 20/12/2012
Réf 2012-CS5-142

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**⁽¹⁾ lié à l'aspect qualitatif et la **performance**⁽²⁾ liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant (%)** retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La **performance (kg/habitant/an)** est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Moyenne : 17,80% soit 65 € HT

Tarif principal :

Taux de refus	R < 10,30%	10,30% ≤ R < 15,30%	15,30% ≤ R < 20,30%	20,30% ≤ R < 25,30%	R ≥ 25,30%
Tarif HT (tonne entrante)	55 €	60 €	65,00 €	70 €	75 €

Moyenne : 60 Kg/hab. DGF, soit 0 €

Bonus/Malus "performance" :

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 66	66 > P ≥ 63	63 > P ≥ 57	57 > P ≥ 54	P < 54
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+ 15 €



DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

DÉCHETTERIES

■ LE MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries réparties sur le Lot. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

Population desservie (DGF 2009) :

201 415 habitants lotois + 2 867 habitants hors Lot.

Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant sur le territoire d'une des collectivités adhérentes, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



■ LES QUANTITÉS TRAITÉES

51 834 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries.

■ LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

299 000 passages ont été enregistrés.

MOINS DE 6 000 PASSAGES	
Sousceyrac	2 467
Castelnau-Montratier	3 192
Lauzes	3 458
St-Gery	3 605
Montcuq	3 637
Latronquiere	3 860
Salviac	4 098
St-Germain-Du-Bel-Air	4 973
Cazals	5 576
Catus	5 801

ENTRE 6 000 ET 12 000 PASSAGES	
Bagnac	6 255
Labastide-Murat	6 658
Payrac	6 727
Lalbenque	7 196
Limogne	7 319
Livernon	7 694
Cajarc	8 808
Martel	8 911
Luzech	9 744
Lacapelle-Marival	9 972

ENTRE 12 000 ET 22 000 PASSAGES	
Vayrac	12 353
Capdenac-Gare	13 543
Gramat	15 870
Gourdon	18 345
Puy-l'Evêque	19 047
Souillac	21 589

PLUS DE 22 000 PASSAGES	
Glanes	22 535
Cahors	27 400
Figeac	28 367

Les 29 déchetteries réparties dans le département permettent un maillage suffisant des installations et de fait la **fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter**. Les Lotois ont, de plus en plus, le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.

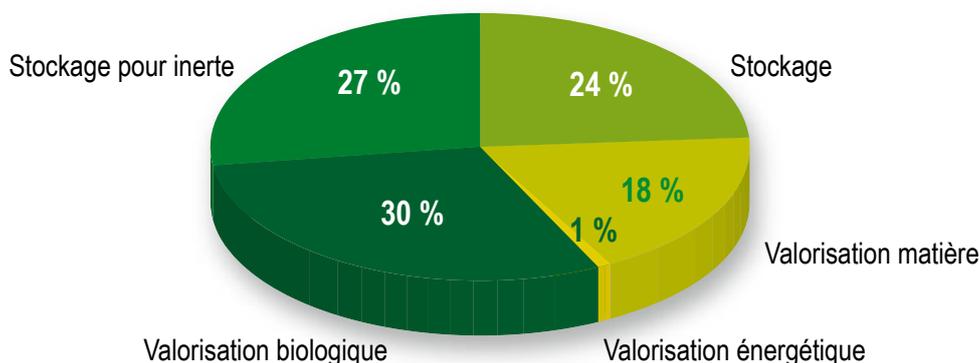
■ LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage (ISDND).

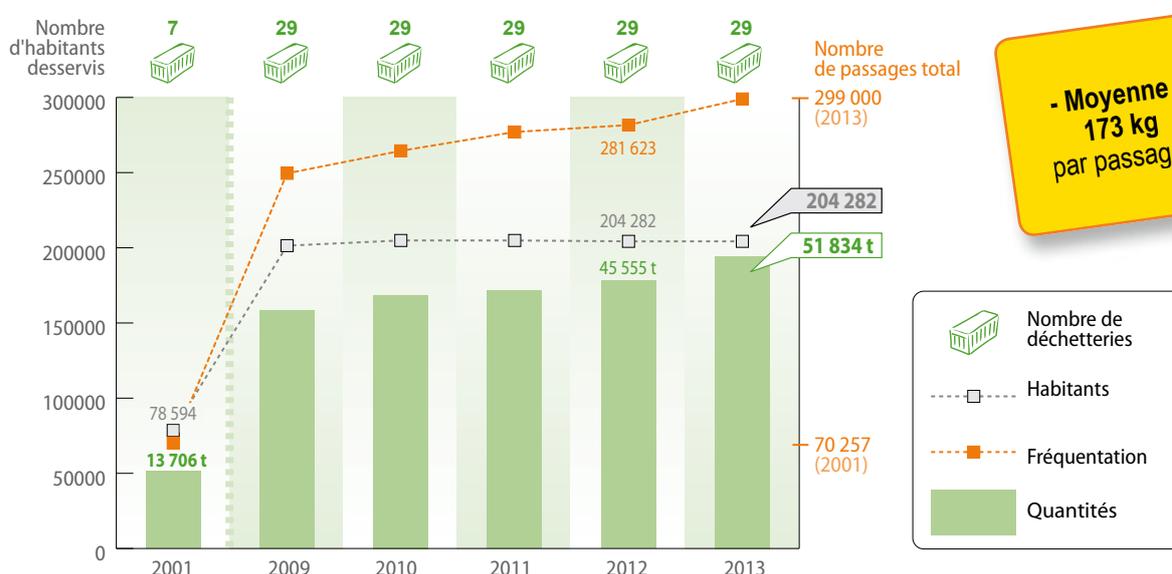
Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois traité	2 224,3 t	Valorisation matière	Prévost Environnement
Cartons	830,2 t	Valorisation matière (cartonnerie)	
Métaux	2 411,9 t	Valorisation matière	Eco-Système
DEEE	1 848,0 t	Valorisation matière	
Encombrants	12 621,4 t	Stockage - ISDND	Séché Environnement / DRIMM
Textiles	256,0 t	Valorisation matière	Le Relais
Huiles de vidanges	96,9 t	Valorisation matière	SHRRU
DDS	330,0 t	Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	311,3 t	Valorisation matière	PAPREC
DASRI	3,1 t	Valorisation énergétique	CDM / DASTRI
Batteries	5,5 t	Valorisation matière	PAPREC
Piles	19,5 t	Valorisation matière	Corepile
Cartouches d'encre	0,8 t	Valorisation matière	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	2,6 t	Valorisation matière	Recylum
Végétaux	15 808,2 t	Valorisation biologique (compostage)	SYDED (en régie)
Bois non traité (palettes / cagettes)	1 309,9 t	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats*	13 754,0 t	Stockage - ISDI	
TOTAL : 51 833,6 t			

* Quantité estimée

■ LA RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE TRAITEMENT



■ L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES



COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

■ LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

15 808 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (27 % de plus par rapport à 2012).

Plateforme de Catus : 6 827 t

Plateforme de Figeac : 3 926 t

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 5 055 t

■ LA QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

5 305 tonnes de compost ont été produites.

■ L'UTILISATION DU COMPOST

3 719 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.

Les analyses réalisées en 2013 sont conformes à la norme NF U 44-051:2006.



A noter :
les évolutions réglementaires ont entraîné une augmentation conséquente des tonnages de déchets verts collectés en déchetterie :
+ 22 kg par habitant !

VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

■ LA QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

6 288 tonnes de bois ont été prises en charge au total (6 807 tonnes en 2012) :

- 1 310 tonnes de palettes / cagettes ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes,
- 2 612 tonnes de plaquettes forestières issues principalement des chantiers d'élagage du Conseil général, ont été broyées pour être transformées en plaquettes forestières,
- 2 366 tonnes issues des déchets de l'industrie du bois.

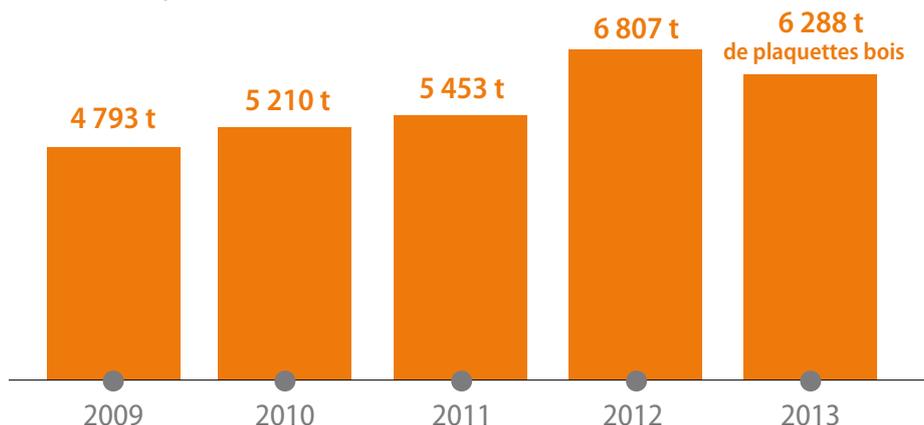
■ L'UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (11 en fonctionnement en 2013).

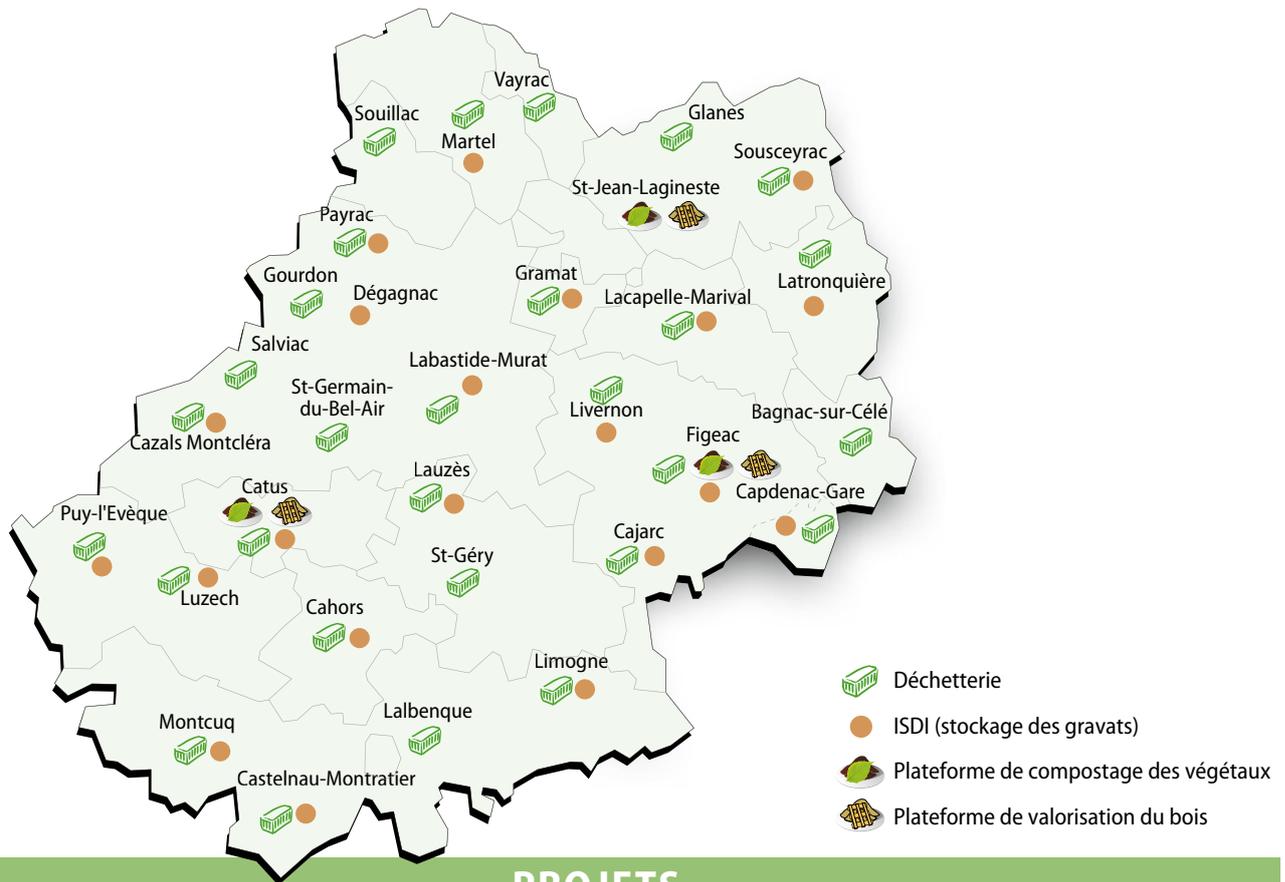
Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel et Maison du département, commune de Nuzéjols, ateliers municipaux de Cahors).



■ L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES



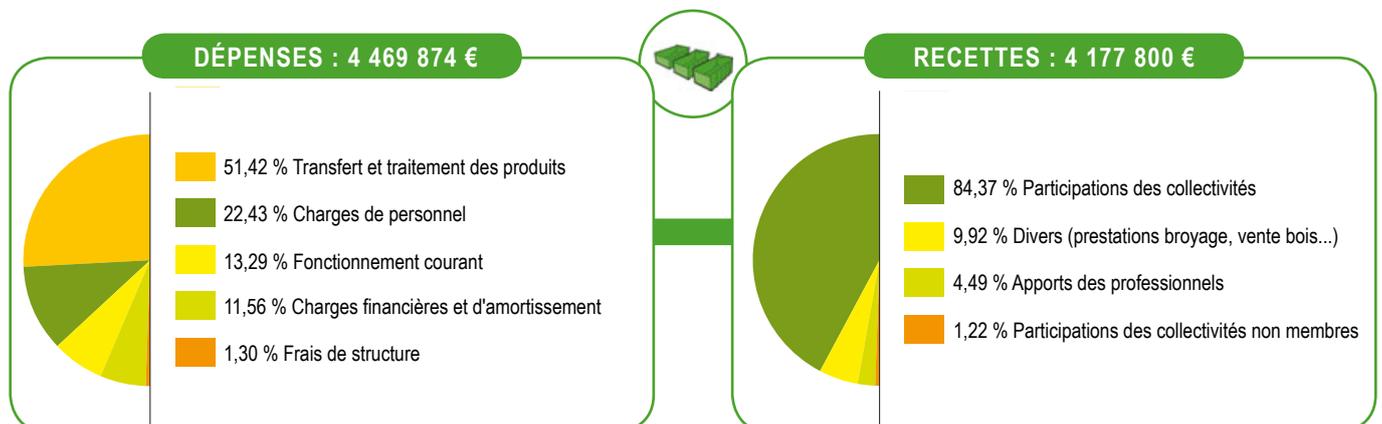
LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (DÉCHETTERIES, PLATEFORMES DE VALORISATION ET ISDI)



PROJETS

- L'ouverture de la nouvelle déchetterie de Cahors (650 000 €) initialement programmée pour l'automne 2013 a été reportée au premier trimestre 2014. D'une superficie totale de 5 780 m², elle sera équipée de 12 quais, dont un quai consacré à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement. Une zone sera dédiée aux déchets pouvant être réemployés.
- Les travaux pour la construction de la déchetterie définitive de Gourdon (400 000 €), en remplacement de l'installation métallique provisoire en place, seront lancés en 2014.
- Le programme de travaux défini pour les 27 autres déchetteries du département (1 500 000 €) en vue de les mettre en conformité suite aux évolutions réglementaires, d'améliorer le service rendu à l'usager, et de renforcer la sécurité se poursuivra en 2014.
- Compte tenu de l'accroissement des apports de déchets verts et en lien avec le développement des systèmes collectifs de chauffage au bois, le SYDED s'équipera de nouveaux matériels de broyage et de criblage nécessaires à l'activité (900 000 €).
- Face à l'augmentation croissante des encombrants apportés en déchetterie, le SYDED a souhaité travailler en partenariat avec ECO-MOBILIER en vue de valoriser les Déchets d'Éléments d'Ameublement (meubles, canapés, literie...) en déchetterie. C'est ainsi près de 4 000 tonnes de déchets qui seront détournées de l'enfouissement en vue d'être valorisées. Le déploiement de cette nouvelle filière en déchetterie est planifié sur 5 ans.

BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 17,50 € HT/hab. (pop. DGF 2009)
 Délibération du 20/12/2012
 Réf 2012-CS5-142

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

MODE DE COLLECTE



Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

→ Les déchets sont déposés en sac dans des conteneurs enterrés des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants

→ Apports en déchetterie

Refus

→ Erreurs de tri collectées en bacs verts

QUANTITÉS TRAITÉES



Non valorisables (SYDED + hors département) : **60 797 tonnes** (59 594 tonnes en 2012)

■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS

	2012	2013
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	42 267 t	41 932 t
Refus de tri (Lot + hors département)	5 515 t	6 244 t
Encombrants (particuliers + professionnels)	11 812 t	12 621 t
TOTAL :	59 594 t	60 797 t

Moyenne lotoise :
233 kg/habitant
(Pop. INSEE 2013)
Moyenne nationale :
298 Kg/habitant
(ADEME - 2009)

La diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles est masquée par l'augmentation des quantités d'encombrants et de refus.

MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement.

■ LES SITES DE TRAITEMENT

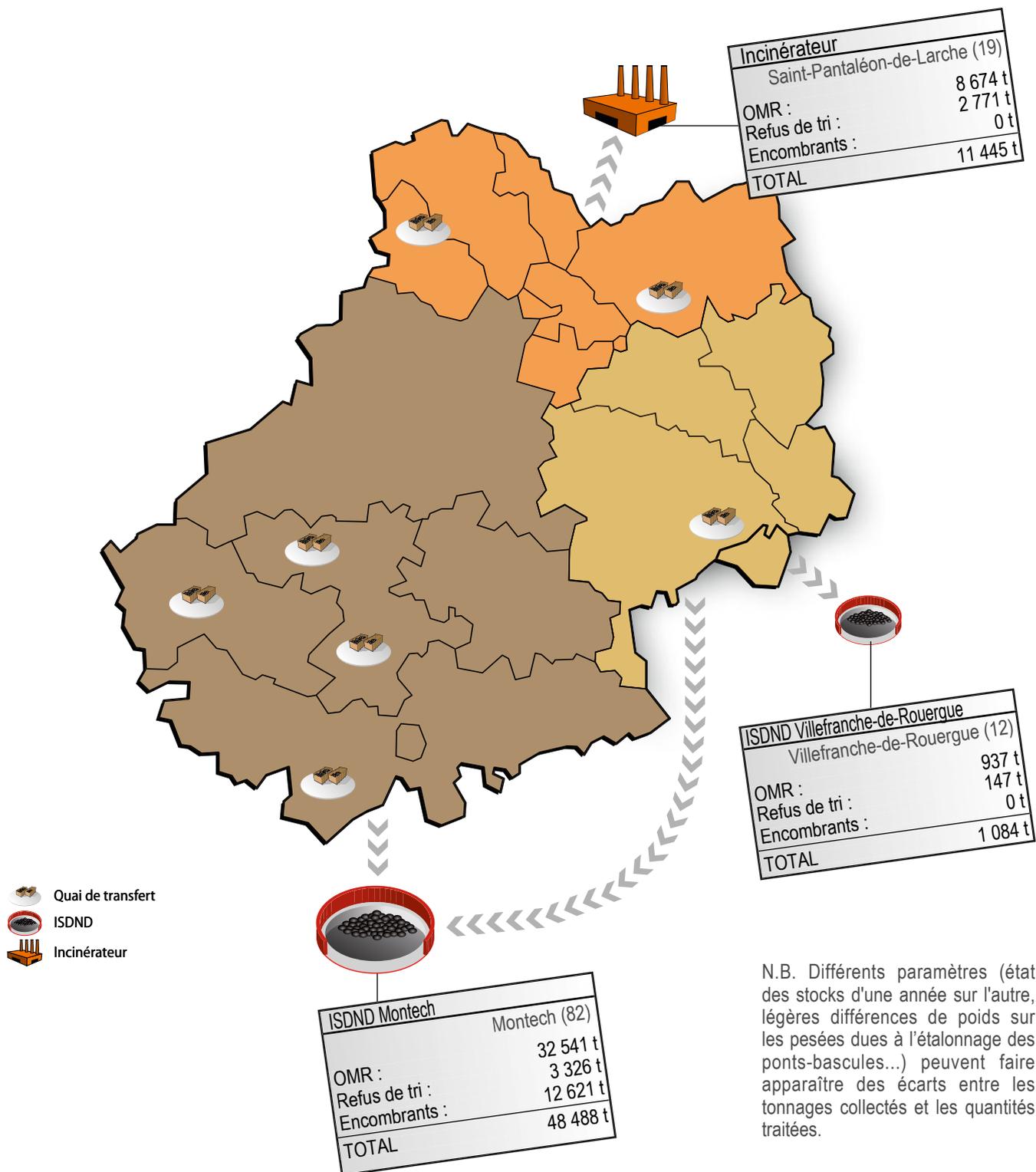
Le SYDED ne gère plus d'Installation de Stockage depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) : **79,4 %**,
- l'incinérateur du SYTTOM 19 à Saint Pantaléon-de-Larche (19) : **18,8 %**,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) : **1,8 %**.



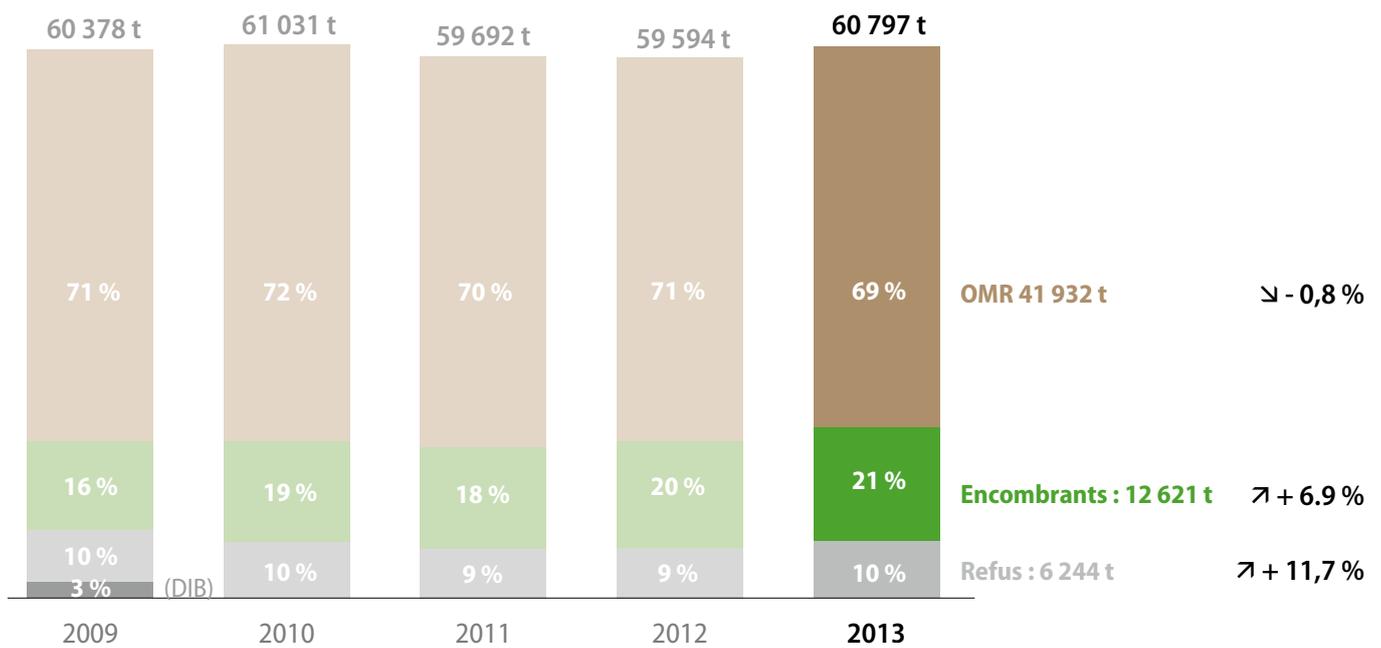
Site de Dégagnac après réhabilitation.

■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT



N.B. Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, légères différences de poids sur les pesées dues à l'étalonnage des ponts-basculés...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS



Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont baissé de plus de 300 tonnes (0,8%) par rapport à l'an passé.

Rappel : suite à la fermeture de l'ISDND de Dégagnac, les déchets industriels banals (DIB) des professionnels ne sont plus repris par le SYDED.

PROJETS

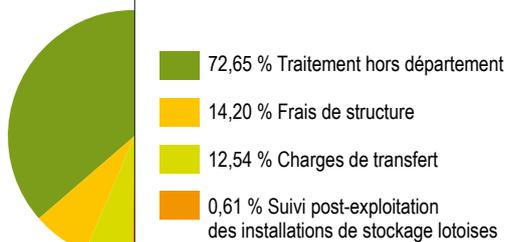
Exploitation de l'enseignement des résultats du MODECOM

Les enseignements de l'étude MODECOM réalisée en 2012 seront exploités en vue de réduire la part de déchets valorisables encore présents dans les ordures ménagères et de diminuer ceux pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

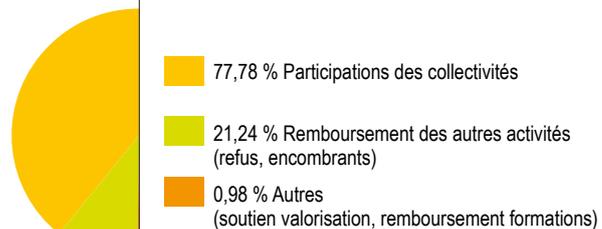
Pour 2014, le renforcement du compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire seront les axes prioritaires du SYDED.

BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 6 762 134 €



RECETTES : 7 008 361 €



Tarif appliqué aux collectivités membres : 130 € HT/tonne

Délibération du 20/12/2012
Réf 2012-CS5-142

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Réparties en deux séances sur deux demi-journées, elles sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Cette opération de sensibilisation, dont les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires, se fait dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot. Ce dernier a été reconduit sur une nouvelle période de 3 ans.

→ 60 classes bénéficiaires - soit 1 310 enfants rencontrés

Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue. À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 87 visites - soit 1 960 visiteurs

Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Figeac

Des panneaux illustrés ont été installés pour venir en appui aux explications des animateurs et, ainsi, mieux faire comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri et des autres équipements implantés sur ce site (quai de transfert, plateforme de compostage, plateforme de valorisation du bois).



POUR LES ÉLUS LOCAUX

Espace adhérents

Pour faciliter la transmission d'informations entre le SYDED et ses adhérents, l'espace qui leur est réservé sur le site internet du SYDED a été revu afin d'améliorer son usage et ses fonctions.

Cet espace comporte une partie commune accessible à tous les adhérents, composée de deux sous-parties :

- une base documentaire générale (rapports annuels, délibérations, tarifs, Comités Syndicaux...),
- un agenda faisant apparaître la programmation des diverses réunions d'élus (Comité Syndical, collèges, commissions...).

Cette partie commune est complétée par des espaces déclinés par compétence et réservés uniquement aux adhérents correspondants.

Le système d'information par e-mailing (alerte sur les nouveautés mises en ligne, les dates de réunions...) permet une diffusion globale ou ciblée des éléments essentiels, sans avoir besoin de se connecter au site.



ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LE GRAND PUBLIC

SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (90 000 exemplaires)

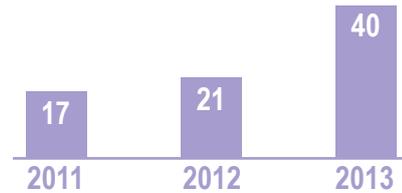
Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées dans le " dossier spécial " ont été :

- Bois-énergie, une solution locale et durable (janvier),
- La réduction des déchets : le Lot amplifie son engagement (juillet).

Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Le SYDED amplifie sa démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique.

Le nombre de conventions de partenariat établies avec des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales est en forte progression.



La signalétique fournie lors du prêt de matériel pour le tri sélectif a été modifiée pour intégrer les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques et, en même temps, améliorer sa lisibilité et faciliter son transport et sa mise en place.

Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Semaine Européenne du Développement Durable, Gourdon
- City Raid Andros, Cahors
- Journée sport/nature des collèges lotois, Catus
- Festival Ecaussystème, Gignac
- Stages rugby vacances, Souillac
- Foire exposition, Gourdon
- Fête de la science, Cahors
- Semaine de la réduction des déchets



Perspectives pour l'année 2014

- Compte tenu de la modification des rythmes scolaires, le déroulement des animations et les outils pédagogiques devront être revus et adaptés.
- En parallèle, le travail pour la création d'un outil pédagogique sur l'eau potable sera finalisé.
- Le thème de la réduction des déchets restera une priorité, avec un accent plus particulièrement sur la lutte anti-gaspillage alimentaire.
- D'autre part, sur le plan interne, la charte graphique du SYDED sera déployée de manière formalisée.

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT se sont réunis chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

La pénibilité au travail

Suite à la nouvelle réglementation sur les retraites, un accord d'entreprise a été signé afin de prévenir la pénibilité au travail.

Grâce à l'évaluation des risques professionnels et à des entretiens individuels, des facteurs de pénibilité ont été identifiés entre autres sur certains postes d'exploitation (chefs d'équipe, agents de tri et agents de pré-tri, agents d'alimentation et agents de presse) et des actions de prévention ont été définies.

Par ailleurs, des fiches individuelles visant à prévenir les expositions aux facteurs de pénibilité ont été rédigées pour chaque poste. Ces fiches sont diffusées aux agents ayant une ancienneté de plus de 6 mois lors de leur départ de la structure.

L'ergonomie des postes

Comme la plupart des métiers dits de « travail à la chaîne », les cadences et la répétitivité des gestes peuvent entraîner pour les agents, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Une démarche interne est engagée depuis de nombreuses années et des actions sont mises en place pour améliorer les conditions de travail.

Le plan d'action sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Ces actions ont pour but de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents en matière de sécurité est une priorité. En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres. En 2013, 129 agents ont été formés à la sécurité (conduite d'engins en sécurité, habilitation électrique...).

La communication

Flash sécurité, affiches, fiches prévention, consignes... sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et leurs conséquences.

ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

Le SYDED, acteur départemental important dans le domaine environnemental, se doit de minimiser au maximum son impact sur les milieux. Le Système de Management Environnemental (SME) mis en œuvre va au-delà du simple respect de la législation et impose l'aspect environnemental dans l'ensemble des missions menées.

Si aucun accident environnemental majeur n'est à déplorer en 2013, les déchetteries comptabilisent 12 incidents mineurs, principalement liés à des erreurs de manipulation de produits ou des fuites de véhicules de particuliers. Ces incidents ont été inscrits dans les registres environnementaux et ont été traités en interne. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée.**

Conformément à notre programme environnemental, de nombreuses actions planifiées ont été menées :

- **Développement de l'éco-exemplarité** dont l'objectif est de faire évoluer les comportements pour protéger l'environnement, par des gestes simples à pratiquer au travail comme au domicile. Différents thèmes ont pu ainsi être abordés tout au long de l'année comme l'optimisation du tri des déchets et du compostage collectif, la réduction de la consommation de l'eau ou de l'énergie, les déplacements écoresponsables. Quelques résultats obtenus :

- 60 000 feuilles de papier économisées,
- Réduction de la consommation d'eau en 2013 de 120m³ notamment grâce à la distribution de 375 buses à économies d'eau dont 100 installées au SYDED,

- Abandon de l'utilisation de désherbant chimique,
- Intégration d'une part de 10 % pour la prise en compte du développement durable dans nos critères d'attribution des marchés.
- **Poursuite de la mise à jour administrative des sites notamment des ISDI** (Installations de Stockage des Déchets Inertes).
- **Adaptation aux évolutions réglementaires**
L'année 2013 a été marquée par des évolutions réglementaires impactant fortement les activités :
 - arrêtés spécifiques liés au stockage de combustible de bois, arrêtés encadrant l'activité des chaufferies,
 - procédures réglementaires d'instruction des services déconcentrés de l'État (Étude d'impact au cas par cas, réforme des procédures de défrichement, etc.).



LEXIQUE

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tels qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : lieu de stockage des déchets non dangereux.

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se défaire par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

Plateforme de valorisation : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets ? Appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30

